



Réunion du 10 Décembre 2024 au siège du District de Football de la Haute Vienne.

PV N. 15

PRESIDENT : M. Guilhem LIOBET.

PRESENTS : MME Cynthia SCHRECK - MM Patrice LAMOTHE - Alexandre DUFFOSSET - Olivier FRACHET - Nicolas RUAUD - Corentin COUTURAUD.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 à 190 des règlements généraux de la FFF.

Ce délai est réduit à 2 jours pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des dernières journées de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la F.F.F.

La commission rappelle a toutes les équipes que utilisation de la FMI est obligatoire pour vos feuilles de matchs ainsi que la mise en place du carton vert attitude + .

Seuls les joueurs avec des licences valides sont autorisés à figurer sur la feuille de match et donc à participer aux rencontres de championnat.

La commission rappelle également que les frais d'arbitrage sont prélevés automatiquement et que vous ne devez donc pas régler les frais d'arbitrage directement à l'arbitre.

La commission rappelle que les changements de date, lieu et heure des rencontres ne se négocient pas de club à club mais se demandent à la commission au minimum 7 jours avant la rencontre. Merci d'en tenir compte sous peine de voir un veto de la commission.

Dans le cadre d'un forfait survenant le Week-End , il est rappelé que le club doit mettre en copie du mail son adversaire et contacter la commission d'arbitrage au 06 24 69 13 84.

COMPETITIONS U 17

La commission vous informe que vous pouvez inscrire une nouvelle équipe pour la 2ème phase en D3 jusqu'au 18 JANVIER 2025.

► U17 D2 Poule B :

- Match N°51850.2 entre Couzeix-Chaptelat US 2 et AS Saint Junien 2 du 07/12/24 à 15H00 :

La rencontre non jouée se jouera le 21/12/24 à 15H00 à Couzeix.

COMPETITIONS U 15

La commission vous informe que vous pouvez inscrire une nouvelle équipe pour la 2ème phase en D3 jusqu'au 18 JANVIER 2025.

► U15 D1 :

- Match N°51802.2 entre Boisseuil 87 FC et JA Isle 1 du 14/12/24 à 15H00 :

La rencontre se jouera le 01/03/25 à 15H00 à Boisseuil .

- Match N°51813.1 entre Boisseuil 87 FC et CS Feytiat 2 du 07/12/24 à 15H00 :

La rencontre non jouée se jouera le 01/02/25 à 15H00 à Boisseuil .

**Le Président
M. LIOBET GUILHEM**

**Le secrétaire
M. DUFFOSSET ALEXANDRE**